

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération
N° 18.218.2
En exercice37
Présents27
Votants33
Pour33
Contre0
Abstention0

POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
REGIE DU PORT DU CHICHOULET
MODIFICATION STATUTAIRE DE LA REGIE AUTONOME
AVENANT N°6
APPROBATION

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

**Régie du port du Chichoulet – Modification statutaire de la régie autonome – Avenant n°6 –
Approbation**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R. 1617-6 et suivants ;

Vu l'instruction codificatrices n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts actuels de la régie autonome du port et le projet de statuts amendés, notamment l'article 17 ;

Vu le budget 2018 voté le 28 mars 2018 et le budget supplémentaire voté le 31 octobre 2018 ;

Considérant que la vérification du 20 septembre 2018, réalisée par Mme Nicole BARTHE, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, a permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration de la régie du port de Vendres ;

Considérant que cet audit préconise que l'ensemble des dépenses, y compris les remboursements de contrat, soient effectuées par la partie avance de la régie ;

Considérant qu'il convient d'ajuster le montant de l'avance à 3 000 euros au regard des montants remboursés (redevance proratisée des contrats d'amarrage annuels résiliés avant échéance suite à un préavis de trois mois et cautions de clé d'accès électronique) ;

Considérant qu'il convient de modifier le régisseur et régisseur-adjoint ; que le régisseur est le maître de port et le régisseur-adjoint est un agent portuaire ; que tous les autres agents permanents travaillant dans ce service en sont les préposés ;

Considérant, dès lors, qu'il est proposé de modifier les statuts de la régie autonome du port en amendant son article 17 relatif à la régie comptable conformément au projet joint à la présente délibération ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-Pierre PEREZ, 7^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. AUTORISE la modification des statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière du port départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet.

II. APPROUVE les statuts tels qu'ils résultent de cette modification.

III. PRECISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARAFFE

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Alain CARAFFE". To the right of the signature is a circular official seal. The seal has a double border. The outer border contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "LA DOMITIENNE" at the bottom. The inner circle contains a stylized logo featuring a sun with rays, a tree, and a house.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_21